

Bonjour,

Mon nom est George Parthenios,

J'ai lu la charte montréalaise des droits et libertés et j'aimerais ajouter ces trois suggestions:

Partie deux. Article 13. Engagements

Tout projet majeur y inclus les budgets et le programme triannuel d'évaluation d'immobilisation doivent être présentés par référendum pour approbation ou non par les citoyens et citoyennes de Montréal.

Le droit de mettre en rappel ou annulation par moyen de plébiscites toutes mauvaises législations ou/et de conseillers à cause d'incompétence ou corruption, etc.

Aucun citoyen ou citoyenne ne peut perdre sa propriété à cause d'insuffisance d'argent pour payer les taxes. L'habilité de payer des payeurs de taxes devrait être prise en considération avant de leur faire perdre leurs biens.

Merci,

J'aimerais avoir votre commentaire sur mes trois suggestions.

George.